

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025**

**PROJET DE DELIBERATION**

-----

**OBJET**      **Acquisition de parcelle aux Consorts DA SILVA- Parcelle DN n° 252 - Les Charles Sud**

-----

**PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro la parcelle cadastrée Section DN n° 252 sise Les Charles Sud.

**INCIDENCES BUDGETAIRES**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	1,00 + Frais d'acte à prévoir	
<b>Recettes</b>	0,00	
<b>Total</b>	1,00	0,00

**RAPPORT**

**Exposé des motifs**

Monsieur et Madame DA SILVA sont propriétaires de la parcelle cadastrée Section DN n° 252 située Les Charles Sud. Cette parcelle d'une superficie de 201 m<sup>2</sup> correspond sur le terrain à de la voirie.

Afin de régulariser une situation d'emprise existante sur le terrain, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section DN n° 252 d'une superficie de 201 m<sup>2</sup> au prix symbolique de 1 euro. Cette parcelle sera incorporée au domaine public communal.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de la Commune. Il est proposé au Conseil municipal de désigner l'office notarial SCP RIFFAUD-GALINIER GIRY-COULAUD pour la rédaction des actes notariés.

### DECISION

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée Section DN n° 252 au Consorts DA SILVA au prix symbolique de 1 euro.
- DIT que la parcelle cadastrée Section DN n° 252 sise Les Charles Sud d'une superficie de 201 m<sup>2</sup> sera incorporée au domaine public communal.
- DESIGNER l'office notarial SCP RIFFAUD-GALINIER GIRY-COULAUD à Saint-Junien et DIT que les frais de notaires seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles sont enregistrées au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

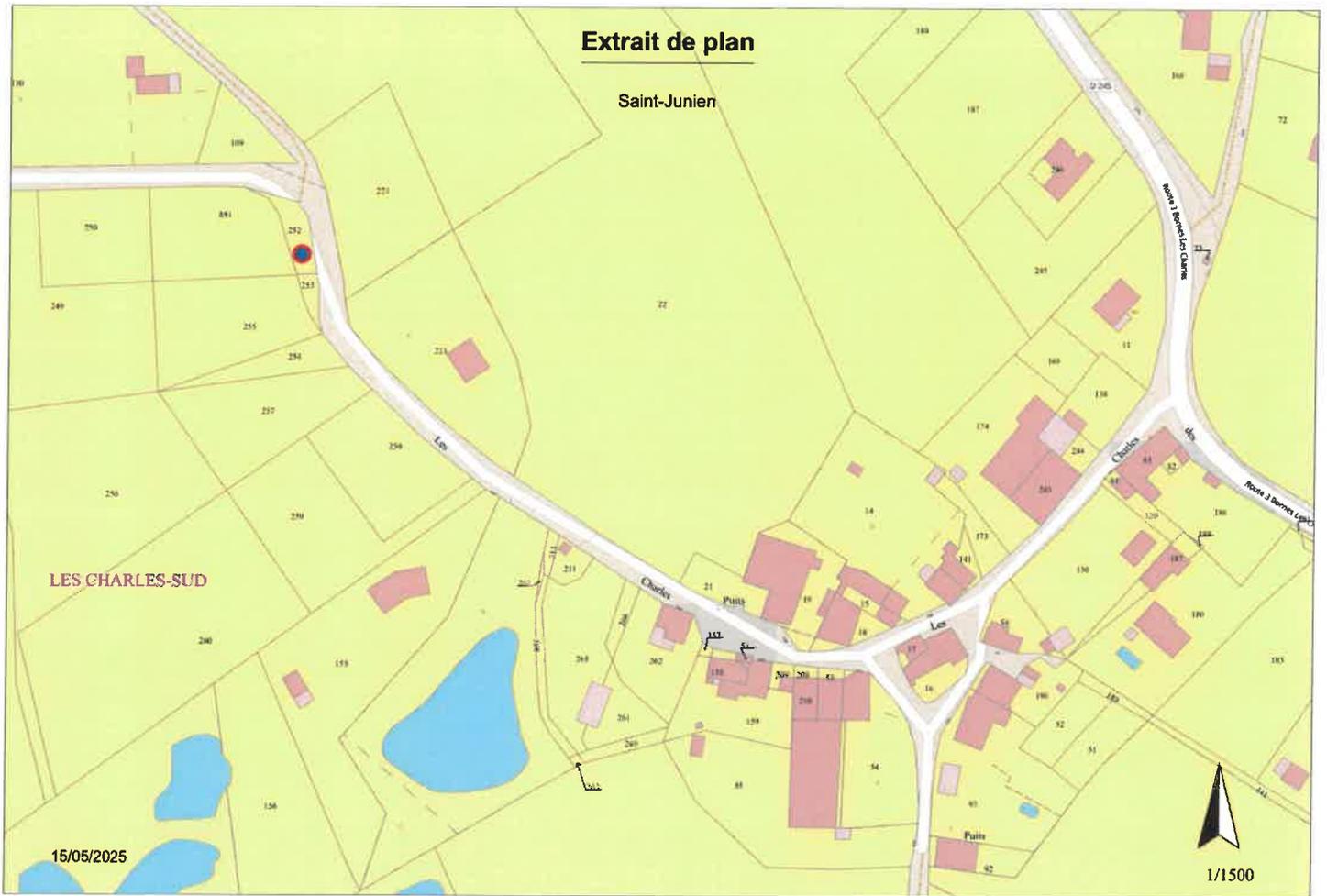
Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,

**Extrait de plan**

Saint-Junien



15/05/2025

1/1500